



## Convocation assise

-----  
Par Delphine

Bonsoir,

Je suis appelée à témoigner comme témoin aux assises vendredi 8 décembre. Sur ma convocation, on me dit que je serai appelée en début d'après midi. Sauf que dans l'en-tête de cette convocation, on me parle que je dois rester jusqu'au mardi 12. Donc, ça fait 5 jours ^^ . Question : sachant que je vis à Toulouse et que le procès est à Chartres.....je dors où ???

Merci de votre réponse. Cordialement .

-----  
Par florian15

Bonjour,

Dormir où je n'en sais rien, mais en votre qualité de témoin, vous avez droit à être indemnisée de vos frais de voyage, de la perte éventuelle de salaire, le tout sur justificatifs.

Vous devez en faire la demande auprès du greffier de l'audience.

Cordialement.